

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopia, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
658^{ème} RÉUNION
ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
13 FÉVRIER 2017

PSC/PR/COMM.(DCXLVIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 658^{ème} réunion, tenue le 13 février 2017, a suivi une communication sur la situation en République de Guinée-Bissau, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par la Commission et le Représentant spécial de la Présidente de la Commission pour la Guinée-Bissau, Ambassadeur Ovidio Manuel Barbosa Pequeno. Le Conseil **prend également note** de la déclaration du Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, son Excellence M. Umaro Mouktar Cissoko Embaló, ainsi que des déclarations faites par les représentants du Libéria, en sa qualité de Président de l'Autorité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Sénégal, en tant que membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), des Nations unies et de l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Guinée-Bissau, en particulier, le communiqué de presse PSC/PR/BR (DCXXIII), adopté lors de sa 623^{ème} réunion tenue le 8 septembre 2016, appelant au dialogue et au respect de la Constitution de la Guinée-Bissau;
3. **Exprime sa profonde préoccupation** face à l'impasse politique persistante et la crise institutionnelle en Guinée-Bissau, marquées par une tension continue entre les dirigeants politiques, qui compromettent gravement les avancées enregistrées depuis les élections législatives et présidentielles de 2014. Le Conseil **exprime également sa préoccupation** face aux difficultés socio-économiques persistantes que la crise actuelle a entraînées pour le peuple de Guinée-Bissau;
4. **Réitère** son appel à toutes les parties prenantes bissau-guinéennes pour qu'elles adhèrent aux dispositions de la Constitution du pays et **souligne** l'importance de la Feuille de route du 10 septembre 2016 et de l'Accord de Conakry du 14 octobre, comme seuls cadres pour un règlement pacifique de la crise. Le Conseil **appelle** les parties prenantes bissau-guinéennes à respecter strictement l'Accord et la Feuille de route dans le règlement de leurs différends et des défis auxquels leur pays est confronté. Le Conseil **appelle en outre** les parties prenantes bissau-guinéennes à s'abstenir de toutes actions et déclarations qui pourraient aggraver les tensions et inciter à la violence;
5. **Exhorte** le Président de la République de Guinée-Bissau à assurer le respect des dispositions de l'Accord de Conakry, et **appelle** les autorités bissau-guinéennes et les autres parties prenantes concernées à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la pleine mise en œuvre de l'Accord de Conakry, y compris en renforçant le dialogue et en mettant en

place un gouvernement inclusif, ainsi qu'en mettant l'intérêt du pays et de son peuple au-dessus de tout autre considération;

6. **Salue** la retenue dont ont fait preuve les forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau, qui, jusqu'à présent, se sont abstenues de s'immiscer dans la crise politique et institutionnelle du pays. A cet égard, le Conseil **encourage** ces forces à continuer de faire preuve de professionnalisme et de respecter leur mandat constitutionnel;

7. **Réitère** l'importance du rôle de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) dans la stabilisation du pays, et **appelle** à des efforts conjoints pour mobiliser des ressources financières pour appuyer la poursuite des opérations de l'ECOMIB en Guinée-Bissau. A cet égard, le Conseil **se félicite** de la volonté de l'UE d'examiner des options pour apporter un appui supplémentaire à la Mission ECOMIB;

8. **Exhorte** la CEDEAO à envoyer d'urgence une mission ministérielle en Guinée-Bissau, dans le cadre du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Conakry, afin d'identifier et de surmonter les obstacles entravant la mise en œuvre de l'Accord, en vue de promouvoir une solution durable à la crise dans ce pays;

9. **Salue** les efforts déployés par la CEDEAO, en particulier à travers sa Présidente en exercice, Président Ellen Johnson Sirleaf, du Libéria, et du médiateur de la CEDEAO, le Président Alpha Conde de Guinée, avec l'appui du Président Ernest Bai Koroma de Sierra Leone. Le Conseil **salue également** la communauté internationale dans son ensemble, en particulier les Nations unies, l'UE et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), pour l'appui apporté à la Guinée-Bissau et les **exhorte** à renforcer leur soutien, afin de permettre aux Bissau-guinéens de relever les défis auxquels ils sont confrontés;

10. **Félicite** le Représentant spécial de la Présidente de la Commission en Guinée Bissau, Ambassador Oviedo Manuel Barbosa Pequeno, pour ses efforts inlassables en appui aux acteurs bissau-guinéens et l'**encourage** à persévérer ;

11. **Demande** à la Commission de l'UA de continuer de tenir le Conseil régulièrement informé de la situation en Guinée-Bissau;

12. **Décide** de rester activement saisi de la situation.